

# FORMULAIRE D'ADHESION MEMBRE

NOM : .....Prénom.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date de Naissance : .....

Nom de votre parrain : .....Numéro de membre : .....

signature du parrain

## Formule d'adhésion choisie :

- Solo** : 31,20 euro par mois/personne.
- Duo** : 52 euro par mois/ 2 personnes vivant sous le même toit
- Famille** : 62,40 euro par mois/famille vivant sous le même toit (limité à 5 personnes)
- Solo 18-25 ans** : 21,20 euro par mois/personne

(Tarifs 2009 : le montant de l'adhésion, est réévalué chaque année au mois de janvier)

## CARTE DUO OU FAMILLE :

### Noms des autres membres

NOM : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

E-mail : .....Téléphone : .....

NOM : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

E-mail : .....Téléphone : .....

NOM : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

E-mail : .....Téléphone : .....

NOM : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

E-mail : .....Téléphone : .....

J'accepte le règlement d'adhésion (voir au verso)

Date .....

Signature :

- Vos cartes de membre sont personnelles.
- Les informations personnelles vous concernant sont à l'usage exclusif du Château des Creissauds.
- Le prélèvement automatique a lieu le 10 de chaque mois.

Afin de mieux connaître vos attentes, merci de cocher les animations qui vous intéressent le plus :

- Piscine
- Concerts
- Soirées dansantes

Quels autres services, sports ou animations souhaiteriez-vous avoir au Club des Creissauds ? :

.....

.....

.....

## Comment avez-vous connu le club ?

- Relations     Membre du club     Publicité presse gratuite     Dépliant / Brochure
- Radio     Site Internet     Autres : .....

A retourner avec l'AUTORISATION DE PRELEVEMENT  
à MANATEE EVENTS SARL - Adhésion membre - Château des Creissauds  
Domaine des Creissauds - 13400 AUBAGNE  
Tel : 04 91 24 84 45 - Fax : 04 91 24 82 50 - info@creissauds.com

## **REGLEMENT D'ADHESION (01/12/2010)**

Le présent règlement, a pour but de définir les conditions d'adhésion des membres. Il est complété par un autre document, le « règlement d'utilisation des installations », qui fixe les droits et obligations des membres concernant l'utilisation des installations.

### **ARTICLE 1: MEMBRES**

La qualité de membre a un caractère strictement personnel ; elle est incessible et intransmissible. Elle ne peut s'acquérir ou se perdre qu'en fonction des modalités établies par le présent règlement.

### **ARTICLE 2: CATEGORIES DE MEMBRES**

Les membres appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- membres "particuliers"
- membres "entreprises"

### **ARTICLE 3: "MEMBRES PARTICULIERS"**

- Ont la qualité de "Membres particuliers", les personnes qui souscrivent un abonnement "solo", "duo", "Famille", "solo 18-25 ans" . Pour les cartes duo et famille les adhérents doivent vivre sous le même toit avec un maximum de 5 personnes.
- Les Membres sont tenus de payer l'abonnement pour 12 mois au minimum.
- Les personnes qui désirent adhérer au Club en tant que Membre doivent remettre leur bulletin d'adhésion, avec un RIB et être parrainé par un membre actif.

### **ARTICLE 4: "MEMBRES ENTREPRISES"**

Ont la qualité de "Membres entreprises", les dirigeants et salariés des entreprises locataires au Château des Creissauds. Les membres entreprises, obtiennent une carte nominative qui leur permet d'avoir accès aux animations du club tous les jours indiqués sur le programme d'animation et à la piscine en saison au jours de semaine (du lundi au vendredi)

### **ARTICLE 5: INVITES/ACCOMPAGNANTS**

- Tout membre peut permettre à des invités de fréquenter le Club. Selon les structures utilisées l'invité devra régler une participation financière
- La direction du Club se réserve le droit de limiter restrictivement et temporairement les possibilités d'invitation durant des périodes de forte affluence ou pour tout autre motif justifié par le bon fonctionnement du Club.

### **ARTICLE 6 : TARIFS POUR LES ABONNEMENTS**

- Le montant des abonnements mensuels sont déterminés, pour chaque catégorie de membre, par la société MANATEE EVENTS sarl qui gère les activités. Celle-ci détermine également le tarif des invitations payantes et les droits d'entrée éventuels.
- Les tarifs peuvent être modifiés en tout temps pour les nouvelles admissions,

### **ARTICLE 7: RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DES ABONNEMENTS**

- Après la première période de 12 mois, le membre peut interrompre son abonnement à tout moment, par courrier avec accusé de réception, en respectant un préavis de 30 jours.
- La société MANATEE se réserve le droit d'annuler une adhésion si la personne ne se conforme pas aux conditions d'adhésion, aux conditions d'utilisation des installations. En aucun cas cependant il ne sera procédé au remboursement de l'abonnement.

### **ARTICLE 8 : PAIEMENTS DES ABONNEMENTS**

- Le règlement de l'abonnement s'effectue par prélèvement automatique. Les prélèvements se font en général le 10 de chaque mois.
- Pour les adhésions prises entre le mois de mai et le mois de septembre un chèque de caution équivalent à 6 mois d'abonnement sera demandé et restitué au bout de la période de 12 mois.
- Chaque "membre particulier" dispose d'un "compte club" sur lequel tous les achats et consommations sont imputés sur signature d'un bordereau faisant apparaître le numéro d'adhésion. Le total est fait en fin de mois et prélevé le 10 du mois d'après en même temps que l'abonnement.

### **ARTICLE 9: PORTEE DU PRESENT REGLEMENT - MODIFICATIONS**

- Le présent règlement est applicable au Club. Il annule et remplace tout règlement anciennement en vigueur.
- Les modifications sont communiquées aux membres par affichage dans le Club ou, si la direction le juge opportun, par avis écrit adressé aux membres.
- Par son adhésion au Club, le membre accepte le contenu du présent règlement ainsi que toute modification ultérieure.